

0781954A  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
COLLEGE ALBERTO GIACOMETTI  
1 MAIL ALFRED DE MUSSET  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Tel : 0130966100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/09/2021

Réuni le : 23/09/2021

Sous la présidence de : Isabelle Salome

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2021**

**Numéro de la DBM : 7**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Une DBM de type 32 est proposé au CA, afin de permettre de prélever le Fonds de Réserve du montant équivalent à la perte financière de 9 590 € occasionnée par la faillite du voyageur THALASSA qui devait assurer le voyage à ROME en 2020. Le CA approuve le prélèvement sur Fonds de Réserve de 9 590 € et la DBM pour vote correspondante.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0